

ASSAINISSEMENT

UNE ÉCOLOGIE CONCRÈTE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS





Depuis le 1er janvier 2018, dans le cadre de la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté de communes Jura Nord. Avant cela, Jura Nord gérait déjà depuis 2008 un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour les habitations non desservies par une infrastructure d'assainissement collectif.

Qu'il soit collectif ou individuel, l'assainissement est indispensable pour épurer nos eaux usées. Souvent méconnu, ce second chemin des eaux usées, après celui de l'eau potable, est essentiel pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité. C'est pour ces

raisons que Jura Nord a fait le choix d'investir massivement dans la rénovation des réseaux et des installations d'épuration, l'extension ou la construction de nouveaux ouvrages. Un programme de travaux ambitieux a été planifié sur plusieurs années afin de renouveler ou réhabiliter les systèmes d'assainissement de Jura Nord, afin de préserver la qualité des milieux et les ressources en eau du territoire.

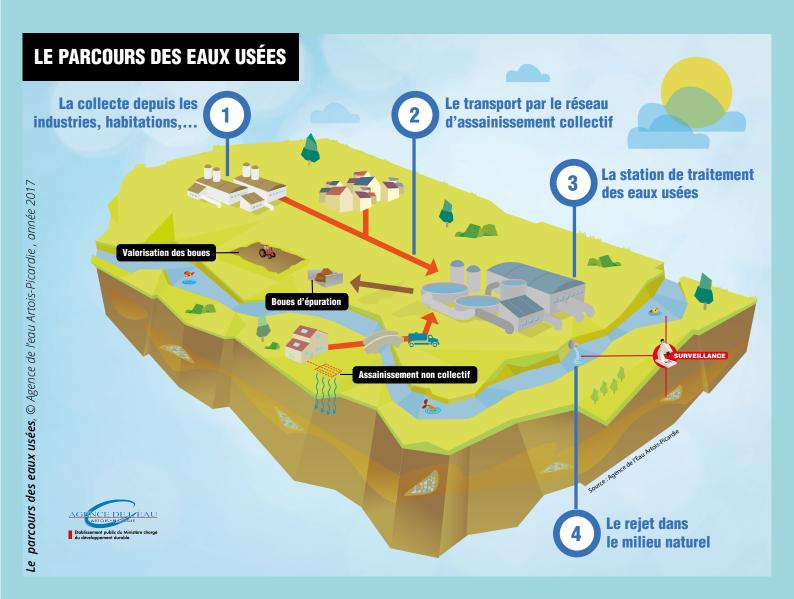
Installations, volontés politiques, réseaux, programme de travaux, financements, réglementation, assainissement non collectif... ce dossier dresse un panorama complet de l'assainissement à Jura Nord.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Comment cela fonctionne?

Selon l'arrêté du 31 juillet 2020, l'assainissement collectif est défini comme « tout système d'assainissement constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées, et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, relevant en tout ou partie d'un ou plusieurs services publics d'assainissement ». L'assainissement collectif est ainsi constitué de canalisations récupérant les eaux usées (les réseaux), qui sont ensuite acheminées vers un système d'assainissement. L'assainissement est collectif lorsque les eaux usées de plusieurs maisons sont collec-

tées par un réseau public d'assainissement. Les systèmes d'assainissement permettent de traiter ces effluents car il est impossible de les rejeter dans le milieu naturel sans les avoir dépolluer. Ils limitent les rejets de polluants dans la nature. Le rôle quotidien du service d'assainissement est donc considérable : il assure la protection sanitaire de la population. Grâce à lui, les rivières ne se transforment pas en égouts. Et il contribue au maintien de la qualité de l'environnement et des activités liées à l'eau (tourisme, agriculture, industrie...).



État des lieux à Jura Nord

Les chiffres clés

3 780

abonnés en 2019 en assainissement collectif

soit **77 %** des foyers de Jura Nord raccordés au réseau d'assainissement

public

17

systèmes d'assainissement

86 km

de réseaux

20

postes de relevage

45

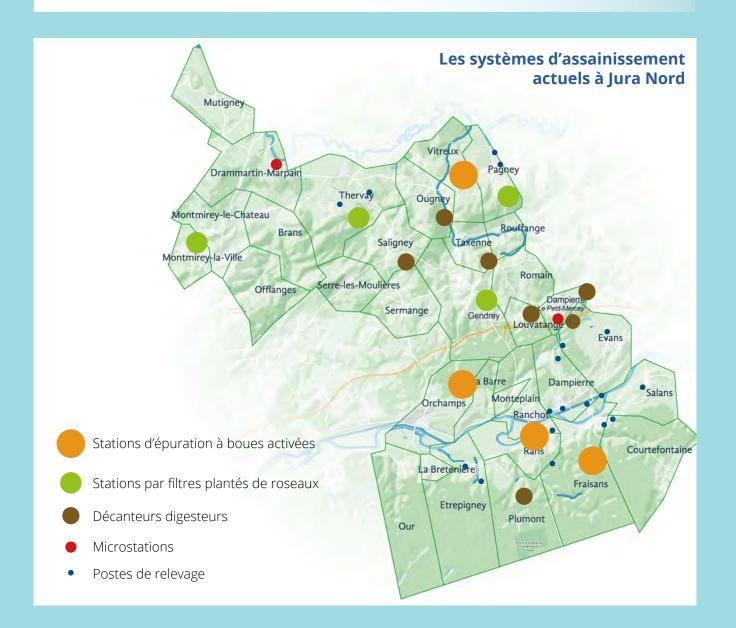
déversoirs d'orage

4

bassins d'orage

10

systèmes d'assainissement ont plus de trente ans



Les différentes techniques d'assainissement

1. STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES

Ce sont les bactéries qui font le travail! Si on leur apporte les conditions nécessaires, ces bactéries naturellement présentes se développent et « mangent » la pollution. Ces infrastructures sont les plus grandes et sont adaptées pour les zones à partir de 1000 équivalents-habitants (EH). Jura Nord recense quatre stations à boues activées : Ranchot, Orchamps, Fraisans et Vitreux. Au sein de ces installations, un premier bassin semi-enterré permet aux bactéries de

dégrader les substances polluantes et les transformer en boues. Un second bassin de décantation permet aux boues de retomber au fond, avant d'être stockées dans une zone de stockage.

Il s'agit donc d'un traitement biologique et efficace, qui garantit des rejets de bonne qualité. Ces stations performantes sont conformes aux exigences et respectent les milieux naturels.

2. STATIONS PAR FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

Désignées plus communément sous le terme de rhizosphères, les stations par filtres plantés de roseaux s'appuient sur le même principe que les boues activées : ce sont les bactéries qui débarrassent les eaux usées de leurs impuretés. Elles sont composées de sable, de roseaux et de micro-organismes. Ces bactéries présentes dans le sable au sol se nourrissent des matières dont sont chargées les eaux usées. Les roseaux ont pour fonction d'oxygéner et aérer les massifs filtrants, condition sine qua non pour que les micro-organismes se développent. A Jura Nord, on compte quatre stations par filtres plantés de roseaux : Montmirey-la-Ville, Thervay, Pagney et Gendrey. Écologique, ce système s'intègre au paysage et nécessite une quantité d'énergie minimale pour obtenir de Station par filtres plantés très bons résultats épuratoires. de roseaux de Gendrey

de roseaux de Pagney

3. DÉCANTEURS-DIGESTEURS

Ces ouvrages assurent, dans deux compartiments séparés, la décantation des matières en suspension et la digestion des boues décantées. Il n'y a donc pas de traitement biologique, mais uniquement un système de décantation. Ce système est moins efficace pour protéger les milieux et est devenu obsolète. Six décanteurs-digesteurs sont implantés sur notre territoire : Ougney, Saligney, Taxenne, Louvatange, et Dampierre (Le Petit Mercey : Bois d'Hyombre et Les Granges.)

4. MICROSTATIONS

Intermédiaire entre l'assainissement collectif et individuel, ce type d'installation pour l'assainissement semi-collectif permet de traiter collectivement les effluents d'un groupements d'habitations. Jura Nord dénombre deux microstations, à Dammartin-Marpain, et à Dampierre (le Petit-Mercey).

GESTION ET BILAN DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT À JURA NORD

A ce jour, l'assainissement collectif est géré en régie directe par la Communauté de Communes Jura Nord, avec prestation de services. Le prestataire actuel, la Sogedo, assure pour le compte de Jura Nord l'entretien, la surveillance, les analyses d'eau... des grandes stations à boues activées de Fraisans, Orchamps et Ranchot, des ouvrages de Plumont et Thervay, ainsi que 16 postes de relevage.

Avant 2018, les infrastructures d'assainissement collectif était gérées par les communes. Ce patrimoine assainissement à Jura Nord est ancien et n'a plus été mis aux normes depuis de nombreuses années, faute de moyens. Dix systèmes ont plus de trente ans, dont ceux d'Orchamps et de Fraisans. De nombreuses stations sont en fin de vie et ne sont plus conformes aux normes, en n'assurant qu'un traitement primaire de la pollution, à l'instar des décanteurs de Louvatange, Ougney, Plumont et Taxenne.

Dès la prise de compétence par Jura Nord en 2018, il était devenu prioritaire pour la préservation de la qualité des milieux et des ressources en eau de réhabiliter et renouveler ces systèmes d'assainissement.





Visite de la station à boues activées de Ranchot

Menée par Cyril Millet, technicien à la Sogedo, et Damien Munier, responsable du service technique de Jura Nord, cette visite nous emmène dans les entrailles de la station d'épuration à boues activées de Ranchot. Situé en bordure du Doubs, l'ouvrage est composé notamment de deux bassins semi-enterrés, d'un local technique et d'une zone de stockage pour les boues.

Les eaux usées de Dampierre, Evans, Ranchot, Rans et Etrepigney sont acheminées via les réseaux à la station. Elles subissent d'abord un pré-traitement qui les débarrasse des grosses particules polluantes. Elles sont ensuite envoyées dans le premier bassin d'aération où les bactéries vont jouer leur rôle en dégradant la pollution. Elles passent ensuite dans le second bassin clarificateur: les boues tombent au fond du bassin, tandis que les eaux claires remontent à la surface. Débarrassées de leurs polluants, ces eaux claires sont enfin rejetées dans le Doubs.

De leurs côtés, les boues extraites sont compressées par un filtre presse afin de les déshydrater. Elles reçoivent ensuite un traitement à la chaux, permettant d'élever leur PH au-delà de 12. Ce PH permet notamment d'éliminer les virus et bactéries, dont le fameux SRAS-COv. Elles sont enfin stockées dans un hangar de stockage, et sont épandues une fois par an par les agriculteurs. L'ouvrage, sous télésurveillance, fait l'office d'un contrôle accru de la part de la Sogedo. Des analyses d'eau sont effectuées deux fois par semaine, et, une fois par mois, un bilan sur 24 h est réalisé.



Les égouts ne sont pas des dépotoirs!







Les bons gestes

Ne peuvent être jetés dans les tollettes ou

- Lingettes quelles qu'elles soient
- Protections hygiéniques
- Coton, mouchoirs, essuie-tout
- Rouleaux de papier toilette
- Restes de nourriture
- Produits toxiques
- Huiles de friture et moteur.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

De la collecte au système d'assainissement : les réseaux publics



Les réseaux de collecte permettent de transporter les eaux usées vers les systèmes d'assainissement. A Jura Nord, 86 km de canalisations desservent tout le territoire. Dès la sortie de l'habitation, les eaux peuvent être collectées dans deux types de réseaux, séparatifs ou unitaires. Dans le premier cas, les eaux usées partent dans un tuyau, tandis que les eaux pluviales de ruissellement sont acheminées dans une autre canalisation. Le particulier doit alors séparer ses branchements. Le réseau pluviale est directement rejetée dans le milieu naturel. Dans le cas des réseaux unitaires, les eaux claires sont alors transportées au système d'assainissement, qui subit un « trop-plein », engendrant des dysfonctionnements. A ce jour, le territoire Jura Nord est composé à 62 % de réseaux unitaires. Ces derniers seront remplacés par des réseaux séparatifs au fur et à mesure des travaux.

A la sortie de la maison, le réseau peut être gravitaire : les effluents circulent de l'amont vers l'aval grâce à la pente de la canalisation, et sous le seul effet de la gravité. Lorsque la géologie des lieux n'offre plus cette pente naturelle, alors un poste de relevage permet de transférer sous pression les eaux vers la station. Ces postes de relevage, au nombre de 18 à Jura Nord, font partie des réseaux publics d'assainissement.

INTERVIEW

Régis Chopin : « Une écologie active et concrète »

Premier Vice-Président à Jura Nord en charge de l'eau et l'assainissement, Régis Chopin considère l'assainissement comme un pan prioritaire et pragmatique de l'écologie. Il annonce un programme de travaux estimé à 12 millions d'euros, réparti sur l'ensemble du territoire.

Pourquoi la Communauté de communes Jura Nord a-t-elle fait de ce programme de travaux une de ses priorités ?

La loi impose des règles drastiques et des normes toujours plus strictes concernant les rejets dans le milieu naturel. Il est essentiel d'y répondre pour la préservation de l'environnement. Puisque les rejets finissent toujours dans les milieux naturels, l'objectif est de rejeter des effluents les plus sains possibles. C'est une écologie active et concrète. C'est pour ces raisons que Jura Nord s'engage dans un programme de travaux estimé à 12 millions d'euros.

Que prévoient ces travaux?

Programmés sur tout le territoire et sur plusieurs années, les travaux prévoient la rénovation ou l'extension des réseaux, la rénovation et/ou l'extension des systèmes d'assainissement, et la création de nouveaux ouvrages d'assainissement. Toutes les communes bénéficieront directement ou indirectement de ces travaux. Nous avons conclu un contrat pluriannuel avec l'Agence de l'eau, qui nous permet de bénéficier de subventions importantes (jusqu'à 80 %) sur de nombreuses opérations de travaux. C'est pourquoi, un effort conséquent va être entrepris ces trois prochaines années afin de bénéficier de ces opportunités de subventions, qui ne se reproduiront probablement pas. Ces bonnes conditions de financement permettront de diminuer l'impact des travaux sur le prix de l'eau. Pour mener ce programme, nous travaillons main dans la main avec l'Agence départementale d'ingénierie qui nous apporte son expertise (voir page suivante).

Ces travaux auront-ils des répercussions sur la redevance assainissement des habitants de Jura Nord ?

Ces investissements ne seront pas sans conséquences sur la facture assainissement. Mais la volonté de préserver notre environnement et une qualité de vie à Jura Nord doit primer. Par ailleurs, depuis la prise de la compétence assainissement collectif, la Communauté de communes a



A gauche, Régis Chopin, Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement, aux côtés de Damien Munier, responsable du service technique de Jura Nord.

mutualisé les moyens et harmonisé les tarifs pour tous les habitants du territoire. Ils s'élèvent à ce jour à 1,75 euro / m³. Pour amortir ces travaux de mises aux normes, imposés par la loi, c'est un effort collectif de solidarité qui est demandé. Tout le monde contribue à l'amélioration du système, et tout le monde *in fine* en bénéficiera. Nous estimons une augmentation des tarifs dans une fourchette comprise entre 2,50 et 3 euros / m³. Afin que les habitants puissent venir constater l'étendue des travaux, nous proposerons à la population des visites guidées pédagogiques avec départ en bus.

Le mode de gestion du service sera-t-il amené à évoluer?

Effectivement, le programme des travaux, le fonctionnement et l'entretien des ouvrages et des réseaux nécessitent un suivi régulier. Notre réflexion porte sur le choix entre la régie directe - avec les écueils que cela implique, à l'instar des difficultés de recrutement - ou la délégation de service public. Quel que soit le choix, la Communauté de communes portera toujours les investissements. Un bureau d'études nous accompagne pour nous guider vers le meilleur choix possible. Nous délibérerons le 11 février 2021.

UNE COLLABORATION ÉTROITE ET INDISPENSABLE AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE

La mission eau-assainissement du Département du Jura accompagne depuis longtemps de nombreuses collectivités jurassiennes, et la Communauté de communes Jura Nord depuis sa prise de compétence de l'assainissement en 2018, en apportant une aide à l'exploitation des réseaux et stations d'épuration.

Plus récemment, en 2019, le Département du Jura a créé, avec les quatorze intercommunalités du département (dont Jura Nord), une Agence départementale d'ingénierie, « Territoires Ingénierie Jura ». Cette dernière permet de mutualiser les moyens pour exercer nos missions respectives. Ainsi, Jura Nord a fait appel aux agents du Département, mis

à disposition de l'Agence, pour l'accompagner dans la réalisation de son programme d'assainissement. L'Agence d'ingénierie assure la conduite des opérations de travaux qui consiste à organiser et piloter les différentes étapes : du choix du maître d'œuvre à la réception finale des travaux, en passant par la validation des études projet. Cette

expertise est essentielle pour Jura Nord, sans laquelle il serait compliqué humainement et techniquement de mener à bien ce projet.





EAUX DE RUISSELLEMENT : LES ÉTUDES SONT LANCÉES POUR LES COMMUNES NON CONCERNÉES PAR LES INONDATIONS DE 2018

Si le programme de travaux pour l'assainissement collectif n'inclut pas pour l'heure les eaux de ruissellement (compétence des communes), Jura Nord s'inscrit dans une démarche de solidarité territoriale, à travers une étude en cours sur l'ensemble des 32 communes. Pour rappel, au printemps 2018, de violents orages se sont abattus sur les communes de Jura Nord. Inondations par ruissellement et coulées de boue occasionnèrent de lourds dégâts chez les habitants et pour les communes. Suite à ces événements, Jura Nord a lancé une étude concernant la vulnérabilité au ruissellement et l'érosion des sols. Elles intègrent un diagnostic et des préconisations par commune. A ce jour, la phase de l'étude concernant les communes touchées par les inondations est terminée, et une nouvelle phase débute pour les communes non impactées par ces événements.

Programme des travaux : qu'est-ce qui est prévu ?

Estimés à 12 millions d'euros, les travaux s'étaleront sur plusieurs années et concerneront tout le territoire, que ce soit au niveau des réseaux, ou des systèmes d'assainissement. Le premier coup de pioche pourrait être donné à Louvatange courant 2021.

1. LOUVATANGE

Le décanteur-digesteur de Louvatange, obsolète, n'assure à ce jour qu'un traitement primaire de la pollution. Ce système sera donc prioritaire dans le calendrier des remises aux normes. Il est prévu la réhabilitation du réseau, ainsi que la création d'une nouvelle station par filtres plantés de roseaux. Les travaux pourraient débuter en 2021.

2. VITREUX

L'ensemble des réseaux unitaires de la commune seront mis en séparatifs. La construction d'une nouvelle station par filtres plantés de roseaux est également prévue.

3. FRAISANS-SALANS

La station d'épuration de Fraisans sera démolie, et les communes de Fraisans et Salans seront raccordées à la station de Ranchot, qui sera agrandie pour accueillir ces effluents.

4. RIVE DROITE DU DOUBS

Les communes en rive droite du Doubs sont raccordées à la station de Ranchot. En amont, une étude-diagnostique sera réalisée, les réseaux seront réhabilités, et des bassins d'orage seront aménagés afin d'atteindre la conformité réglementaire de l'ensemble du système.

5. ORCHAMPS

Il est prévu une réhabilitation des réseaux (mise en séparatifs) et la création d'une nouvelle station d'épuration à boues activées.

Ultérieurement, d'autres travaux seront prévus à Ougney, Taxenne, Montmireyla-Ville, Montmirey-le-Château, Pagney, Plumont et Saligney.

LES DÉMARCHES JURIDIQUES

- Louvatange : la maîtrise d'œuvre et les entreprises pour la réhabilitation des réseaux ont été choisies. La phase d'étude touche à sa fin.
- Vitreux : la maîtrise d'œuvre est désignée.
- Fraisans-Salans : la maîtrise d'œuvre est choisie. Le cahier des charges des travaux est sur le point d'être finalisé.
- Orchamps : la maîtrise d'œuvre est sur le point d'être notifiée.
- Communes de la rive droite du Doubs : la maîtrise d'œuvre est choisie.
- Pagney et Montmirey-la-Ville : le marché public pour le choix de la maîtrise d'œuvre est en cours.

L'ACTION DES SERVICES DE JURA NORD

1. LE SERVICE DES FINANCES

Dirigé par Nathalie Da Costa, le service des finances intervient afin de s'assurer de la faisabilité financière des projets, contrôler la facturation et entretenir les relations avec les usagers.

Le budget assainissement est un budget autonome. Par souci de transparence, les élus de Jura Nord ont fait le choix d'abonder ce budget uniquement par la redevance assainissement, et non via le budget général. Le service assainissement collectif fonctionne ainsi comme un service public industriel et commercial (SPIC).

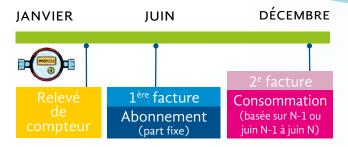
En 2020, l'assainissement (collectif et non collectif) représentait 8 % des dépenses totales de fonctionnement directes, et 45 % des dépenses d'in-



vestissement. Ce budget devrait augmenter en 2021, car les grosses opérations de travaux vont débuter.

Contact: contact@jura-nord.com

Les modalités de facturation



Le calcul de la redevance assainissement est basé sur le relevé d'index du compteur d'eau, c'est-à-dire en fonction de la consommation d'eau du foyer. Elle est composée d'une part fixe, correspondant à l'abonnement, et d'une part variable. Cette dernière est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

Pourquoi deux factures par an?

La loi interdit un paiement unique annuel pour la facturation de la redevance assainissement (art. 10 de l'arrêté du 10/07/1996 relatif aux factures de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux). Jura Nord a donc décidé de facturer en deux temps : la part fixe, correspondant à l'abonnement de 40 euros environ, envoyée à tous les usagers en milieu d'année, et la part variable adressée en fin d'année.

Comment est prélevée la redevance assainissement ?

Les deux paiements de la facture annuelle peuvent être prélevés automatiquement en fournissant au moins un mois avant la facture le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible en téléchargement en cliquant sur ce lien : http://www.jura-nord.com/page/assainissement).

2. LE SERVICE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Le service juridique et administratif, dirigé par Delphine Barberet, assure dans le cadre de l'assainissement une veille réglementaire, apporte les conseils juridiques aux élus, et assure certaines démarches administratives auprès des usagers et communes. Avec l'accompagnement de l'Agence départementale d'ingénierie, le service gère les procédures de marchés publics, obligatoires pour des dépenses dépassant le seuil de 40 000 euros HT. Toujours avec l'aide de l'Agence, il réalise le montage et le suivi des dossiers de subventions. Jura Nord bénéficiera d'importantes subventions, pouvant aller jusqu'à 80 % selon les opérations : les subventions de l'Agence de l'eau (voir ci-des-



sous), auxquelles peuvent s'ajouter la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ou la Dotation de solidarité territoriale du Conseil départemental du Jura.

Contact: contact@jura-nord.com

Agence de l'Eau : solidarité en faveur des collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR)

Les collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR), à l'instar de Jura Nord, n'ont pas toujours les moyens pour mettre à niveau leurs infrastructures d'assainissement. L'Agence de l'eau attribue aux collectivités relevant du classement en ZRR des aides spécifiques, pour améliorer ces équipements, dans le cadre d'une enveloppe financière dédiée. Cette enveloppe dédiée à la solidarité rurale permet d'élargir le champ des interventions possibles, avec en priorité la remise en état ou le renouvellement des ouvrages vétustes.

La solidarité s'exerce prioritairement via une contractualisation pluriannuelle, dont l'objectif est de déterminer les priorités principales sur le territoire de la communauté de communes. Cette aide,



dont le taux peut s'élever jusqu'à 70 %, concerne la remise en état et le renouvellement des ouvrages d'assainissement vétustes :

- Réseaux (hors extension), postes de relèvement
- Outils de pilotage (inventaire, études diverses...)
- Stations d'épuration, y compris filière boues (hors extension pour pollution nouvelle)
- Mise en place de l'autosurveillance

3. LE SERVICE TECHNIQUE

Le service technique de Jura Nord, mené par Damien Munier, intervient de manière régulière et tout au long de l'année pour assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et des réseaux de Jura Nord. Les agents techniques assurent :

- L'entretien et le nettoyage des dégrilleurs et désableurs des décanteurs digesteurs.
- La tonte, la taille de haies, le désherbage des cours et le faucardage des stations par filtres plantés de roseaux. En 2020, le faucardage, c'est-à-dire l'action de couper les végétaux aquatiques, a été assuré par Agate Paysages, association qui gère notamment des chantiers d'insertion. Le service technique a quant à lui pris en charge l'évacuation des roseaux.

- Diverses réparations sur les réseaux (tuyaux écrasés, cassés... regards défectueux...)
- L'ouverture des tampons hydrauliques, c'est-à-dire des dispositifs donnant accès aux réseaux, et les repérages des réseaux avant les travaux.

Le service s'appuie également sur l'assistance de la Sogedo, prestataire actuel de Jura Nord, dans le cadre de lourdes interventions sur les réseaux.

Il est également un acteur essentiel dans la mise en œuvre du programme de travaux à venir, aux côtés de l'Agence départementale d'ingénierie : il participe aux réflexions sur les projets, assiste aux réunions et suivis de chantiers.



Eaux usées : quelles obligations pour les usagers ?

Le service technique de Jura Nord intervient également dans le cadre des contrôles des installations de la partie privée des branchements vers le réseau public d'assainissement. Quelles sont les obligations pour les particuliers propriétaires ?



Dans le cadre de l'assainissement collectif, les particuliers comme les collectivités jouent un rôle essentiel. Le service technique de Jura Nord peut assurer le contrôle des installations chez les particuliers propriétaires, dans le cadre de la vente d'un bien immobilier. Il s'agit d'un diagnostic préconisé, mais non obligatoire. En effet, aucun texte législatif n'impose la réalisation de ce contrôle dans le cadre d'une vente. Cependant, le document de conformité est bien souvent demandé par le notaire lors de la vente. Le particulier conserve le choix du prestataire qui effectuera l'audit : une entreprise privée, ou la collectivité. Lors de la visite, le technicien de Jura Nord vérifiera la conformité des branchements. Il s'assurera que les eaux s'écoulent dans les bons tuyaux. Il informe également en amont les foyers reliés à un réseau unitaire d'un éventuel passage en réseaux séparatifs à venir. Le particulier aura alors l'obligation de modifier ses branchements pour se raccorder au réseau de collecte séparatif dans les deux années.

Enfin, en cas de présence d'une fosse septique existante avant la construction du réseau, le technicien de Jura Nord vérifie que les eaux usées contournent bien cette fosse. Il est en effet interdit de faire passer les eaux usées par la fosse, avant de repartir dans le réseau.

Quelles démarches en cas de travaux?

Si, dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, des travaux doivent être entrepris dans la partie privée du branchement, ces derniers devront obligatoirement être réalisés par le vendeur. Il devra alors faire parvenir à Jura Nord une Déclaration de projet de Travaux (DT), ou une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Ces formulaires permettront à la collectivité de délivrer des recommandations particulières de sécurité, et de réduire les dommages infligés aux réseaux. La réponse de la collectivité sera délivrée dans les sept jours, et permettra au particulier de lancer les travaux.



Quels débouchés pour les boues d'épuration ?

Les boues d'épuration sont le produit issu du traitement biologique des eaux usées. Elles sont aujourd'hui largement valorisées en agriculture. Cependant, certaines filières sont aujourd'hui réticentes à ce retour à la terre. Quelles sont les solutions alternatives de demain?



Le terme « boues » désigne les résidus découlant du traitement des eaux usées par une station d'épuration. Elles contiennent à la fois des matières sèches et de l'eau, et sont chargées en éléments organiques et minéraux. Ces matières fertilisantes, composées d'azote et de phosphore, se substituent à des engrais minéraux. Le traitement au sein de la station d'épuration a pour objectifs de les déshydrater pour réduire leur volume, stabiliser leur état, et restreindre leur capacité fermentescible. Ainsi elles deviennent plus simples à stocker et à transporter, mais surtout moins susceptibles d'engendrer des contaminations biologiques.

Aujourd'hui, le système de valorisation de ces boues le plus répandu est l'épandage agricole, c'est-à-dire un retour à la terre de ces matières organiques. En milieu rural, les boues d'épuration respectent largement les normes strictes d'aptitude à l'épandage agricole, et ne sont pas contaminées par des métaux lourds par exemple. Cependant, certaines filières agricoles (culture biologique, blé sous contrat et, prochainement, AOP Comté) interdisent cette réintégration dans les sols. De nouveaux processus devront donc être exploités, en complémentarité de l'épandage. Une des voies de valorisation consiste à envoyer les boues vers des plateformes de co-compostage, présentes dans des départements proches (Haute-Saône, Côte-d'or). Une autre voie, exploitée par des collectivités voisines, repose sur le procédé d'incinération. Les boues peuvent être séchées et devenir alors un combustible avec un bon pouvoir calorifique.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE SPANC, SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis décembre 2008, Jura Nord assure un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour les habitations non desservies par une station de traitement des eaux usées. Quelque 1500 installations sont aujourd'hui concernées sur le territoire.

Le technicien environnement de Jura Nord, François Alexandre, a pour missions d'accompagner et conseiller les propriétaires concernés. Ses interventions sont variées :

- À chaque dépôt de permis de construire, le service émet un certificat de conformité sur le projet d'installation.
- Lorsque la maison est construite, il vérifie la conformité de l'installation.
- Il réalise les diagnostics d'assainissement pour les ventes immobilières en assainissement non collectif (ANC).
- Il procède au diagnostic des installations en ANC existantes sur le territoire.

Faire contrôler son installation en ANC par le SPANC est une obligation pour les particuliers. Dans son règlement de service SPANC, Jura Nord a l'obligation de vérifier les installations selon une périodicité de six ans. Fin 2017, tous les foyers concernés avaient été au moins visités une fois. Depuis 2019, une nouvelle tournée a été programmée, afin de s'assurer que le dispositif est entretenu, et que les recommandations ont été prises en compte. Si la mise en conformité des installations n'est pas obligatoire, elle est fortement préconisée, dans un souci de protection des milieux aquatiques et des populations en aval des cours d'eau. Cela relève de la responsabilité individuelle de chacun! En revanche, dans le cadre



de la vente d'un bien immobilier, le propriétaire vendeur à l'obligation de mettre aux normes son dispositif.

Les visites de contrôles concernent à ce jour la commune de Courtefontaine. Suivront ensuite les communes de La Bretenière, Serre-les-Moulières, puis Dammartin-Marpain.

La redevance d'assainissement non collectif

De la même manière que les usagers raccordés à l'assainissement collectif paient, sur leur facture d'eau, une redevance spécifique, les usagers d'une installation en ANC doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC. Ils contribuent au financement du service pour le contrôle au titre des compétences obligatoires, et pour l'entretien, au titre de ses compétences facultatives.



VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION

François Alexandre, technicien SPANC à Jura Nord, est à ce jour en phase de contrôles pour la commune de Courtefontaine. Avant sa venue, le propriétaire ou locataire est informé, afin de prendre un rendez-vous. Lors de son passage, tous les ouvrages liés à l'assainissement sont vérifiés : ventilations, regards, filtres, mises aux normes éventuelles, état des vidanges..., avec la présence obligatoire du propriétaire, et dans l'idéal celle du locataire pour l'accès aux installations. Rappelons que les foyers concernés ont l'obligation de faire contrôler périodiquement leurs installations.

Les bons tuyaux

- La vidange de votre installation doit être programmée lorsque le volume de boues atteint la moitié du volume de la fosse. Rappelons qu'il est rigoureusement interdit de faire vidanger son installation par une entreprise non agréée par la Préfecture.
- En complément des produits d'entretien, il peut être utile d'y adjoindre un yaourt périmé ou de la levure de bière de manière régulière, par la voie des toilettes. Ces derniers donneront un coup de pouce au bon fonctionnement de votre fosse.

Contact: spanc@jura-nord.com

